

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00174

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animations Culturelles et
Festives
Tel : 04.66.56.10.51
Réf : RV/IT/CL 16-2025

Objet : Signature de conventions pour les différentes animations d'Estiv'Alès 2025

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation des différentes animations lors d'Estiv'Alès 2025,

Considérant la volonté des entreprises locales de participer financièrement à l'animation et à la promotion de ces animations,

Considérant la nécessité de promouvoir l'activité des diverses entreprises locales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention sera signée entre la ville d'Alès, représentée par son maire, M. Christophe RIVENQ et les établissements suivants ou leurs représentants :

ABDéménagement – Crégut Singlard – 9 rue Albert 1^{er}, 30100 Alès,
AGV IMMOBILIER – 807 chemin de Larnac, 30100 Alès,
ALES BOX 30 – 55 avenue Antoine Emile, 30340 Méjannes-les-Alès,
ALES BETON NIMES BETON – Ancien carreau de la mine, 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues,
ARNAL SOFOCEV - ZA 295 avenue Sainte-Barbe, 30520 Saint-Martin-de-Valgalmgues,
ATCHER MENUISERIE – ZA l'Avenir, 7 rue de l'Avenir, 30600 Vestric et Candiac,
AU BUREAU – 1698 chemin des Sports, 30100 Alès,
AUXI-NET – 19 avenue Jules Guesde, 30100 Alès,
BAURES TP PROLIANS – 21/22 boulevard Charles Péguy, 30100 Alès,
BAURES PROLIANS SA – 21 avenue de Nîmes, 34000 Montpellier,
BENOI René et Fils Entr. - 894 chemin de la Madeleine, 30140 Boisset et Gaujac,

BRAJA LAUPIE – 951 route de Bessèges, Clairac, 30410 Meyrannes,
BURGER KING – 29 chemin de Saint-Etienne-d'Alensac, 30100 Alès,
CAR - 594 chemin de la Tourtugue, 30100 Alès,
Casino d'Allègre les Fumades - SAS SOCAFUMA, 30500 Allègre les Fumades,
SAS CEBA Boulangerie Ange – 1642 chemin de Trespeaux, 30100 Alès,
CENTRE THERMAL LES FUMADES – avenue des Thermes, Maison de l'eau, 30500 Allègre les Fumades,
CEVENNES MATERIELS – 2231 route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
COQ HARDI restaurant – 7 rue Mandajors, 30100 Alès,
CARREFOUR - quai du Mas d'Hours, 30100 Alès,
CORBIER - 178 route de Saint-Ambroix, 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues,
DISCOUNT HABITAT – 2270 ancienne route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
DOMITYS L'OSTAL – 39 avenue Marcel Cachin, 30100 Alès,
ENTREPOT DU BRICOLAGE (I') – chemin des Dupines, 30100 Alès,
ESF Ambulances – 14 avenue du Général de Gaulle, 30100 Alès,
GAXIEU – 1 bis place des Alliés, CS 50676, 34537 Béziers Cedex,
GIRAUD SAS – 404 avenue Jean-Philippe Rameau, 30101 Alès Cedex,
GRISELIN (Les opticiens) – BARES-PONS Mathilda, 26 rue Saint-Vincent, 30100 Alès,
GUIRAUD OPEL ALES – 420 montée des Cyprès, 30100 Alès,
HMD - 14 avenue du Général de Gaulle, 30100 Alès,
HYDRO GARD - rue Jacquart, 30100 Alès,
HYPER U – Rocade Sud, avenue Olivier de Serres, 30100 Alès,
ITM LES ALLEMANDES – SAS SDDA – 198 avenue des Frères Lumière, 30100 Alès,
INTERMARCHE – SAS CEPHAM- chemin des Espinaux, 30340 Saint-Privat-des-Vieux,
IPA - La Rouquette, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
IRRI JARDIN – A.M. POOL - 50 avenue Vincent d'Indy, 30100 Alès,
KASUTU SAS – avenue du Commandant Viala et 6 avenue de Lattre de Tassigny, 30100 Alès,
K-HELIOS – 65 chemin les Agonèdes, 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
LAGANIER (SEE) SKODA – 12 boulevard Charles Péguy, BP 40088, 30102 Alès Cedex,
LE SABLE FIN – 801 chemin du Grès, 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
LES FLEURS SAS – 44 place Pierre Semard, 30100 Alès,
LES PLANS SARL AURAN – 30140 Mialet,
LEYGUES – carrière de la Ferrière, 30140 Thoiras,
METRO – 1173 ancien chemin de Mons, 30100 Alès,
Mr. BRICOLAGE – SAS MAJUMA, 544 avenue de Croupillac, 30100 Alès,
PCSB – 28 Avenue Youri Gagarine – BP 10288, 30106 Alès Cedex,
PM CENTURI SAS (Montaner-Pietrini) – 501 avenue Sainte Barbe, 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues,
POINT S – SARL ROME PNEUS ALES – 1482 ancienne route de Nîmes, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
RECOLOR – 2152 avenue Jean Moulin, route de Montpellier, 30380 Saint-Christol-les-Alès,
RHONE CEVENNES INGENIERIE – 4 rue de la Bergerie, 30100 Alès,
SAVE – ZAE les Verries, 230 rue de l'Aven, 34980 Saint-Gély-du-Fesc,
SCAIC – avenue des Pins d'Alep – ZAC du Rieu, 30319 Alès Cedex,
SEE BONNEFILLE (société d'exploitation des Ets Bonnefille) – 576 chemin de Févérol, 30380 Saint-Christol-les-Alès,
S GROUP – ZAC Méjannes les Alès, 291 avenue Jean Chaptal, 30340 Méjannes-les-Alès,
SN VINCENT – 5 impasse Francis Poulenc, 30100 Alès,
SRC – carrière de la Ferrière, 30104 Thoiras,
STIM SARL – 37 avenue Vincent d'Indy, 30100 Alès,
UN AUTRE MONDE – 561 route d'Alès, 30380 Saint-Christol-les-Alès,
VALETTE ETE – avenue d'Anduze, BP 70047, 30101 Alès Cedex,
VENIER RENOVATION – 319 rue Antoine Emile, ZAC du Capra, 30340 Méjannes-les-Alès,
VEOLIA - 765 rue Becquerel – CS 29045, 34967 Montpellier Cedex 2,
VIDAL'ALU France – ZAC de Méjannes, 61 rue des Arômes, 30340 Méjannes-les-Alès.

ARTICLE 2 :

Chaque convention précisera le montant de la participation de chaque entreprise signataire.
Un titre de recettes sera émis à cet effet.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 23 JUIN 2025

Le Maire

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.